

Les nouvelles compétences du Haut-Chemin expliquées

Le conseil de communauté de communes du Haut-Chemin s'est réuni, à la salle des fêtes de Sainte-Barbe. Les principaux points à l'ordre du jour concernaient la toute nouvelle compétence assainissement.

Le conseil de communauté de communes du Haut-Chemin, réuni à Sainte-Barbe, s'est ouvert sur une présentation par sa directrice Nicole Henné, de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays messin. L'agence propose à ses membres des informations et des conseils sur la maîtrise de l'énergie.

Ses interventions se déclinent en deux volets : les services aux particuliers par le biais des espaces info énergie (réunions d'informations, balades thermographiques) et l'aide aux communes via le conseil en économie partagée (du conseil personnalisé au programme d'action). Le conseil communautaire débattait ultérieurement de l'adhésion ou non à cette structure.



Mme Henné expose, devant le conseil, les interventions proposées par l'Agence locale de l'énergie. Photo RL

Recyclage papier

Les délégués ont accepté la convention proposée par la société Ecofolio qui précise le reversement à la collectivité des recettes générées par le recyclage du papier.

Poste d'éducateur

Dans le cadre du recrutement d'un poste d'éducateur à temps partiel, pour animer le RAM, le conseil a approuvé le principe d'un poste partagé avec le centre intercommunal d'action sociale d'Ay-sur-Moselle, Flévy, Trémery, sous la forme de deux mi-temps en CDD.

Assainissement

Le conseil a fixé la durée des amortissements pour l'assainissement : 60 ans pour les réseaux et le lagunage ; 30 ans pour les ouvrages courants ; 15 ans pour les pompes, appareils électromécaniques.

Le conseil a fixé à 3 000 € le tarif de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) qui s'impose à tout propriétaire de nouvel immeuble

raccordé.

Les tarifs de la redevance assainissement ont aussi été débattus.

La communauté de communes a décidé d'harmoniser graduellement les tarifs pratiqués en communes pour aboutir à un tarif unique dans 5 ans.

Pour 2014, le conseil a acté les montants suivants : 0,40 €/m³ à Charleville-sous-Bois, Failly, Hayes et Servigny-lès-Sainte-Barbe ; 0,75 €/m³ à Burtoncourt, Glatigny, Sainte-Barbe, Sanry-lès-Vigy et Vry ; 1,35 € à Les Étangs et Vigy.

La commune de Saint-Hubert ne dispose pas d'assainissement collectif.

Divers

Au titre des points divers, les élus ont débattu du projet de loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme renoué) dite, aussi loi Duflot, et en particulier de son article 63.

Le conseil se montre très

critique, quant à cet article qui prévoit d'imposer aux communes la réalisation de PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux) qui leur feraient perdre toute maîtrise de leur propre développement.

Au-delà du fond, les élus regrettent que ces dispositions soient occultées par l'objectif premier de la loi, l'encadrement des loyers.

Un autre débat a concerné le nouveau découpage des cantons. Celui de Vigy serait intégré au nouveau canton de Courcelles-Chaussy.

Le conseil observe avec satisfaction, au bénéfice de la démocratie locale, que les périmètres des nouveaux cantons ne coïncident pas nécessairement avec ceux des intercommunalités.

Pour conclure, le président Houpert a informé les membres du conseil de certaines avancées du projet de SCoT qui assouplit les autorisations de construire dans les territoires ruraux.

VIGNY

Marché de Noël à Ribeuwillé

L'association *Vigny Loisirs* propose une sortie marché de Noël à Ribeuwillé le dimanche 15 décembre.

Départ de Vigny devant la salle polyvalente à 7h45, retour vers 20h30.

Au moment de Noël, Ribeuwillé se paillette de magie et plonge le visiteur dans une ambiance médiévale en vue de proposer un marché de Noël médiéval particulièrement original avec des figurants en tenue d'époque.

Tarif adhérent : 16 €, non adhérent, 19 €, à joindre obligatoirement avec votre réservation.

Le tarif comprend le transport en bus grand tourisme, il ne comprend pas les boissons, repas et frais personnels.

La réservation du bus étant prise à l'avance, la sortie ne sera pas remboursée en cas de désistement.

Date limite d'inscription le 30 novembre.

Inscription : Robert Mortheaux, 27 rue de Sécourt 57420 Vigny, tél. 03 87 57 76 36.

SAINT-JULIEN-LÈS-METZ

Assemblée générale du FACSS

L'assemblée générale du Foyer d'activités culturelles, sociales et sportives se tiendra le lundi 25 novembre, à 20h, au foyer socioculturel de Saint-Julien-lès-Metz.